

LES PRINCIPES DES MONTEES ET DESCENTES SAISON 2019-2020

LES DIRECTIVES DE LA FFF :

1. Seul le **dernier** de la poule descend (pour raisons **sportives**)
2. Montées selon les **modalités des règlements des championnats des diverses instances**
3. Si nombre de rencontres différent application du **ratio points / nbre de matches** sachant que des **points sportifs doivent être retranchés les points de pénalité**

NB : tous les dossiers en discipline et règlements ne sont pas traités (à ce jour) dont les **points de pénalité peuvent évoluer**

Au niveau du District aucune descente de R3 suite au bon comportement des équipes jurassiennes évoluant en R3.

TABLEAU DES MONTEES / DESCENTES SUITE A CES DIRECTIVES :

D 1 - SAISON 2020-21- 1 POULE A 12 EQUIPES	
Vient de R3	0
Monte en R3	- 2
Vient de D2	3
Descend en D2	-1
D 2 - SAISON 2020-21- 2 POULES A 12 EQUIPES	
Vient de D1	1
Monte en D1	-3
Vient de D3	4
Descend en D3	-2
D 3 - SAISON 2020-21- 3 POULES A 10 EQUIPES	
Vient de D2	2
Monte en D2	-4
Vient de D4	5
Descend en D4	-3
D 4 - SAISON 2020-21- 4 POULES A 10 OU 9 EQUIPES	
Vient de D3	3
Monte en D3	-5
Perte d'équipes	-2(parties en ligue)

NON MONTEES OU DESCENTES DUES AUX OBLIGATIONS :

Au niveau des obligations nous avons 4 types d'obligations :

1. **Arbitres** : cette obligation n'influence pas les descentes mais interdit une montée pour l'équipe première d'un club qui se trouve en troisième année d'infraction.
2. **Jeunes** :
 - a. au terme de la deuxième saison d'infraction, par un retrait de trois (3) points à l'équipe par obligation non respectée et amende doublée ;
 - b. au terme de la troisième saison d'infraction dans ce niveau de compétition, par la rétrogradation dans le championnat départemental Senior immédiatement inférieur ou le maintien en dans son championnat si l'équipe est appelée à accéder au niveau supérieur de par son classement et amende triplée.
3. **Encadrement** : pas de sanctions sportives
4. **Terrains** : les équipes évoluant en D1 doivent posséder un terrain classé 5

LES POINTS PARTICULIERS :

1. Une seule équipe par division
2. Départage des équipes ayant les mêmes ratios :
 - a. Départage de 2 ou plusieurs équipes du **même groupe** à égalité de ratios.
 - Classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes ex æquo.
 - Différence de buts marqués et concédés lors des matches joués entre elles par les équipes ex æquo
 - Classement Fair-Play (ce point n'est pas pris en compte pour la D4)
 - Différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve. goal-average général.
 - Priorité à l'équipe supérieure (A sur B ou C; B sur C)
 - Meilleure attaque sur l'ensemble de l'épreuve (moyenne par match)
 - Meilleure défense sur l'ensemble de l'épreuve (moyenne par match)
 - b. Départage en fin de saison des équipes classées au même **rang dans des groupes différents**.
 - D'après le quotient obtenu en divisant pour chaque équipe, le nombre de points acquis par le nombre de matches joués.
 - Classement Fair-Play (ce point n'est pas pris en compte pour la D4).
 - Différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve. Goal-average général (Moyenne par match).
 - Meilleure attaque sur l'ensemble de l'épreuve. (Moyenne par match)
 - Texte modifié AG du 22-6-2019 à Lons. Modifications police en italique et grasse
 - Meilleure défense sur l'ensemble de l'épreuve. (Moyenne par match)
 - Priorité à l'équipe supérieure (A sur B ou C ; B sur C).